

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, et le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

Présents : M. ROCHE Christian, M. SOZET Jacques, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Éric, M. MARMEY Frédéric, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. CROS Maxime, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, M. FOUREL Jean-Philippe

Absents Excusés : M. BERT Jean-Michel, M. GACHE Raoul, Mme PANAYE Sylvia, M. OLLIVIER Frédéric, M. NOUAILLE Olivier

Secrétaire de séance : M. DUMONT Éric

M. GACHE R. a donné pouvoir à M. MARMEY F. pour voter en son nom au cours de cette réunion.
Mme PANAYE S. a donné pouvoir à M. CROS M. pour voter en son nom au cours de cette réunion.
M. OLLIVIER F. a donné pouvoir à Mme FAURIE O. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

M. NOUAILLE O. a donné pouvoir à Mme CHAZOT C. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Le compte rendu du conseil municipal du 29/03/2019 a été approuvé.

DELIBERATIONS

A - Produit des impositions Directes - – Maintien inchangé des taux d'imposition

Le conseil municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en l'an 2019 à la Taxe d'Habitation et aux Taxes Foncières,

DECIDE de maintenir inchangés les taux d'imposition des taxes locales et de retenir les taux portés sur l'état 1259 TH/TF intitulé "Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019", à savoir :

- Taxe d'habitation	:	6,90 %
- Taxe Foncière bâti	:	13.40 %
- Taxe Foncière non bâti	:	66.09 %

Le maire présente un tableau récapitulatif sur 10 ans (2010-2019) concernant l'évolution financière des impôts locaux et de la dotation forfaitaire. Ce tableau fait ressortir le dynamisme des bases des impôts locaux, et donc une légère augmentation des dotations de l'Etat (DGF).

B - Vote du budget primitif 2019 - Budget communal

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	429 400,00
Recettes	:	470 133,00

Fonctionnement

Dépenses	:	715 388,72
Recettes	:	715 388,72

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	470 133,00 (dont 40 733,00 de RAR)
Recettes	:	470 133,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	715 388,72 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	715 388,72 (dont 0,00 de RAR)

C - Vote du budget primitif 2019 - Budget Assainissement

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	43 007,89
Recettes	:	43 007,89

Fonctionnement

Dépenses	:	77 257,30
Recettes	:	77 257,30

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	43 007,89 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	43 007,89 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	77 257,30 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	77 257,30 (dont 0,00 de RAR)

D - Vote du budget primitif 2019 - Budget Vente Energie Photovoltaïque

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	8 144,08
Recettes	:	8 144,08

Fonctionnement

Dépenses	:	25 566,82
Recettes	:	25 566,82

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 8 144,08 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 8 144,08 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 25 566,82 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 25 566,82 (dont 0,00 de RAR)

E - Vote du budget primitif 2019 - Budget Lotissement de Trévit

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : **72 813,30**
Recettes : **72 813,30**

Fonctionnement

Dépenses : **73 813,30**
Recettes : **73 813,30**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 72 813,30 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 72 813,30 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 73 813,30 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 73 813,30 (dont 0,00 de RAR)

F - Participation au Fonds Unique pour le logement (FUL) - Année 2019

Le maire fait lecture aux membres du conseil municipal du courrier du 03/04/2019 adressé conjointement par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche et l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de l'Ardèche concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir.

Le maire propose au conseil municipal de renouveler la participation au FUL cette année 2019 pour soutenir les administrés dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour se loger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : :

- Décide de renouveler sa contribution au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2019 sur la base de 0.40 € par habitant soit 277.60 €uros (694 habitants).
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de ce programme.
- Transmet à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône cette délibération afin qu'elle soit rendue exécutoire.

G - Motion de soutien aux personnels de l'Office National des Forêts

Le conseil municipal de PRÉAUX réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans les forêts communales par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion des patrimoines forestiers,

Le conseil municipal soutient, à l'unanimité, les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

DIVERSES INFORMATIONS

a) Elections Européennes le dimanche 26 mai 2019

Une permanence est fixée pour tous les conseillers municipaux.

b) **Divers**

- **Chiens errants au hameau de Seyaret** : un conseiller fait part au maire que plusieurs chiens divaguent seuls dans le hameau de Seyaret risquant de causer des accidents aux usagers de la route, et aux piétons. De plus, ils effraient les promeneurs, et les habitants du hameau. Un courrier sera adressé aux propriétaires en leur rappelant que la divagation de chien est interdite sur le territoire de la commune (arrêté de la mairie en date du 19/11/2002) et qu'ils doivent prendre les mesures nécessaires à prévenir le danger soit en gardant leurs chiens attachés, ou enfermés dans leur propriété ou dans un enclos.
- **Ecole Publique – Journal des enfants** : Le maire fait part au conseil qu'à l'occasion de la semaine de la presse les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont travaillé sur la rédaction d'un journal. Ils ont reçu la visite d'un journaliste du Dauphiné Libéré, qui leur a expliqué les étapes de la fabrication d'un journal. Les élèves ont ensuite réalisé différents articles, les CM2 ont tapé à l'ordinateur et ils les ont insérés dans un logiciel pour la mise en page. Un exemple du journal a été donné en mairie et les conseillers ont pu le lire.

Le conseil prend acte de toutes ces informations.

Le maire lève la séance à 21 H 40

Le Maire : Christian ROCHE

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Christian Roche', written over a circular official seal. The seal is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE DE PREAUX' at the top and '07250 (Ardèche)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower and a figure holding a staff.